

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience



La VAE permet à chacun de valider tout ou partie d'une certification grâce à son expérience professionnelle, extra-professionnelle, bénévole ou de volontariat dès lors qu'il a au minimum 1 an d'expérience en lien direct avec la certification visée.

(Articles L.613-3 à L.613-6 du code de l'éducation)

Objectif

Pour les particuliers

- Faire reconnaître ses compétences
- Raccourcir un parcours de formation
- Préparer sa reconversion
- Faciliter une recherche d'emploi
- Réaliser un projet professionnel et/ou personnel

Pour les entreprises

- Améliorer la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)
- Réduire un parcours de formation
- Motiver les salariés
- Augmenter la qualification des collaborateurs

Contacts administratifs

FCU Côte d'Opale - Calais
Centre universitaire de la mi-voix
rue Ferdinand Buisson
62100 Calais
03 21 46 55 20

FCU Côte d'Opale - Boulogne
Centre Universitaire Capécure
Quai Robert Masset – Entrée C
Bassin Napoléon
62200 Boulogne sur mer
03 21 99 45 40

FCU Côte d'Opale - Dunkerque
Centre universitaire des darses
avenue Maurice Schumann
59140 Dunkerque
03 28 23 70 80

Sylvie Lecocq
vae@univ-littoral.fr

<https://fcu.univ-littoral.fr>



Public concerné

Tout public

Pré-requis

Avoir au moins 1 an d'expérience en lien avec le diplôme visé

Modalités de validation

Jury VAE

Tarifs

1700 € + frais d'inscription à l'Université

Financement

- CPF (avec possibilité de cofinancement par le conseil régional pour les demandeurs d'emploi)
- Plan de développement des compétences pour les salariés
- Financement individuel

Accessibilité aux personnes handicapées

<https://www.univ-littoral.fr/etudes-et-handicap/>

Principales étapes

Information, conseil, orientation

- Analyse du projet professionnel et aide au choix du diplôme

Etude de la recevabilité

- Constitution d'un pré-dossier et envoi du CERFA pour avis de recevabilité
- La recevabilité administrative est assortie d'une recevabilité pédagogique donnée par le responsable du diplôme.

Rédaction du dossier de validation des acquis de l'expérience

Accompagnement individuel possible pour l'aide à la rédaction du dossier et la préparation de l'entretien avec le jury :

- Conseils méthodologiques
- Aide au choix des expériences à valoriser
- Aide à l'explicitation du parcours et des compétences mises en oeuvre en lien avec le diplôme

Jury VAE

- Soutenance du dossier devant le jury VAE de l'ULCO
- En cas de validation partielle : prescription du jury quant aux modalités d'acquisition des compétences manquantes (cours, projet, mémoire, ...) et conseils pour la mise en oeuvre de la prescription

Mise à jour le
10/11/21